

Le Sabot de Vénus

tra du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

N° 1 - DECEMBRE 1991 - ISNN 1164-5628

UN MARAIS CONSERVÉ POUR SES PLANTES MONTAGNARDES

Le marais du Cônois a été acquis en 1991 grâce au soutien de plus de150 donateurs. Lire p. 2.



145 PLANTES PROTÉGÉES PAR LA LOI EN BOURGOGNE

La liste des plantes protégées dans la région Bourgogne a été agréée par le Ministère de l'environnement et sera officielle en 1992. Lire p. 5

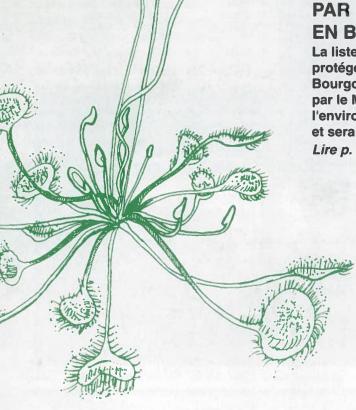
EDITORIAL

le Conservatoire publie le premier numéro du SABOT DE VENUS, témoin, comme vous pourrez le constater, d'une montée en puissance de notre association.

En 1986, le Conservatoire déposait ses statuts et annonçait son objectif d'être un partenaire régional pour la conservation et la gestion des sites naturels sensibles.

En ce début 1992, le constat est positif: le Conservatoire gère les deux réserves naturelles de Bourgogne, pour le compte de l'Etat; il a permis l'acquisition de deux sites: le lac de Bas Rebourseaux et le marais du Cônois; il gère d'autres sites en convention de gestion. Grâce au soutien du Conseil Régional de Bourgogne, il va pouvoir assurer une gestion efficace de tous ces sites.

Puisse cette revue constituer un lien pour tous les partenaires qui ont la volonté de conserver notre patrimoine naturel régional:
élus, associations, scientifiques, administrations, entreprises et tous les particuliers amoureux de notre Bourgogne verte.

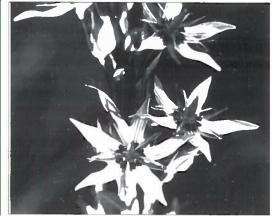


LE MARAIS DU CONOIS



râce au soutien du Ministère de l'environnement, et à la générosité de plus de 150 donateurs, le Conservatoire des Sites Bourguignons a pu réunir les fonds nécessaires à l'achat de ce

marais de 6,5 ha. Situé sur la commune de Bure les Templiers, il représente un échantillon remarquable de ces marais très originaux du Châtillonnais. Refuge d'une flore montagnarde en plaine (Choins, Laiche de Davall, Aconit napel, Gentiane pneumonanthe, Swertie pérenne et des orchidées), il abrite également des insectes très particuliers et des mammifères tels le chevreuil, le sanglier et le lièvre. La propriété acquise et le lièvre. La propriété acquise comporte une ferme dont l'architecture est typique, avec une habitation, une grange, un four à pain et deux dépendances munies d'un toît de laves.



Swertie perenne.

La gestion consistera non seulement à assurer la conservation du site, mais aussi à lui redonner son aspect originel, celui-ci étant menacé par le reboisement.

Dans un premier temps, une grande partie des pins plantés ou spontanés sera éliminée, ainsi que les buissons d'épines noires. Dans un second temps, une technique d'entretien de la végétation sera mise en place: pâturage extensif ou fauche tardive. Une étude est prévue en 1992 pour définir le plan de gestion de ce site.

Conservateur: Guy Boisson à Villiers le Duc

Personnes et associations ayant effectué un don pour le marais du Cônois

A. O. M.S.L. AMAT André ADAM Louis ARMAND Françoise **ASCHWANDEN Mme** Autun Morvan Ecologie **BAARTMANS** Yvette **BARON** Philippe **BELIN Gilbert BOFF Bruno BOISSON Guy BOLNOT** Lucette **BOURGUIGNON Claude BOUTINEAU Philippe BREUILLY Christian BUTTIGHOFFER André** C. D. P. N. 71 CALLE Andrée **CAMUSET François CARRE Raymond CARVIN Marc** CHAILLEY Guy **CHAPRON Jean-Pierre CHARDONNET Simone** CHARLES Jean CHASSAGNE Monique CHRISTOPHE Bernard **CLAVIER Jean-Louis CLAYETTE Sylvain CLERIN** Jeannine COLLAS Alain COMMERCON Anne-Marie **COMON Aline** Conservatoire Nature P. Bert CONVERS Jean-Pierre CORDIER Alain COSQUER Micheline **CUENOT** Etienne D'ARMANCOURT Colette DANIERE Pierre DE LACLOS Eric DE WAELE Didier **DELASSEL Claude DELAUNAY Daniel**

DIOT Jacqueline DIZIEN Jacqueline **DUCERF** Gérard **DUGARREAU Jean-Pierre DUGAT Maurice** DUHEN Suzanne **DWIDAR Patricia EMERY Marie Claude EVE Roland** FONTANETO Louis FOURNIER Yvonne GARDAINE Marie-France **GARNIER** Jean GAUJARD Jérôme & Marie GAUTHERIN Henri GILLET Robert & Anne-Marie GIRARD Gaston GIRAULT Dominique-Alain **GONNET Agnès GRANGIER Pierre** GRUMLER Aleth **GUIN Pierre HUBERDEAU** Martine JAPIOT Michel JAYBERT Gilberte JAYOT Jean-Pierre JEGON Jacques JOURDAN Guy **LACHENY Jacques** LAFOND Jeanine LAPP Robert LAMOUR Frédéric LANGENBACH Jean-claude LAROCHE Jean-Pierre LAROCHE Maurice LAURIAC Françoise LECLERQ Bernard LECŒUR Didier LEFEVRE Marie José LEMOINE Claude LEPELLETIER Elisabeth LERESCHE Charles LIEGE Marie-Thérèse LOISELET Ghislaine LUCA Marianne LUNAZZI Anne-Marie

LUTZ Patrick

MACE Jean-Marie

MANCA Michel MARCKMANN Roger MARTIN Bernard et Gisèle MARVILLET Claude MAS Marie MEILLIER Albert MERCIER Jacques MICHEA Gerard MIRANDE Gilles MORIN François MOROSI Lucien NAUDET Gilles NAULT Monique NEEL Marie-Thérèze NEUBAVER Suzanne NEWMAN George L. NEZONDET Lionel NOEL BOUTON Etienne **NOLLET Dominique** NOSJEAN François

PEHORE Thierry PELLETIER Nébia PETIT André PEUDEPIECE Lucien POLETTE Henri PONTET Jeannine POUJARDIEU Constance PROCHWIEZ Gisèle PROISY Alain RAIMBAULT Daniel **REDIN Remy** REGNIER Vincent RENARD André REPIQUET Lucien RICHE Philippe RIGAULT Jean-Claude RIGOLLOT Yvon ROBERT Denise **ROLLAND** Daniel **ROUSSOT** Marguerite

ROVEA Evelyne S. E. P. O. L. SANDRIN Marie-José SAVEAN Gérard SCHNEIDER Charles SEGUINOT Philippe SURLEAU Jocelyne TALBORDET Jean-Pierre TRAHARD Claude TRIDON Eugène TROUSSEAU Micheline TROUSSEAU Roland VAN DER VLIET Hans VANDROUX Danielle VANNIERE Geneviève-Marie VARIN Guy VILLAIN Chantal VINCKEL Marcelle WALTI Gabrielle YANCI Josepha

Une partie des donateurs lors de la visite organisée à leur intention le 21 septembre 1991



DEMURGET Raymond

DE RYCKE-BREUVART Mr & Me

DENISOT Marcel

DIDELOT Brigitte

LA RESERVE NATURELLE DE LA TRUCHERE-RATENELLE



n 1990, le Conservatoire fut désigné par le Préfet de Saône et Loire, pour gérer la Réserve Naturelle de La Truchère-Ratenelle, sous le contrôle d'un Comité consultatif. Le Conservatoire a défini les tâches à entreprendre dans

un document d'orientation de gestion. Divers problèmes doivent être résolus: les dunes subissent encore des dégradations (passage d'engins motorisés, prélèvements) détruisant la végétation originelle qui met longtemps à recoloniser le sable mis à nu; l'ensemble de la Réserve Naturelle évolue vers le boisement, la tourbière étant déjà totalement boisée; difficultés d'accès pour les terrains en propriété privée, les ayants droits restant très récalcitrant vis à vis de la Réserve.

La création d'un emploi s'est avérée indispensable pour la réalisation des objectifs fixés. Le poste est occupé par Marc Borrel qui effectue les tâches de surveillance, d'animation et de suivi scientifique. La valorisation pédagogique est organisée en collaboration avec la Maison de l'environnement de Chalon sur Saône: expositions, visites du site, stages pour enfants, PAE avec le Collège de Cuisery, formations diverses.

Des compléments d'inventaire ont été réalisés sur la flore et les oiseaux ; ils confirment la valeur biologique du site, avec, notamment, des espèces protégées au niveaux national et régional.

Une signalisation et des clôtures seront mises en place sur les zones sensibles de la dune. D'autre part, un sentier pédagogique est prévu pour utiliser au mieux le potentiel éducatif du site et canaliser la fréquentation.



a Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle, située à 7 km au sud-est de Tournus, est comprise dans un ensemble de sites de valeur biologique exceptionnelle au confluent Saône-Seille. Les 93 hectares de la Réserve protègent les dunes quaternaires d'origine éolienne de



Pont Seille, l'étang Fouget et une tourbière. Ces trois milieux différents ont des richesses dont l'association confère au site un intérêt national, et même international (il s'agit d'une zone labelisée par l'Europe). La Réserve fut créée en 1980, suite à un projet de lotissement menaçant les dunes. La situation est restée bloquée pendant 10 ans à cause de l'opposition des propriétaires. Le financement de la gestion est assuré par le Ministère de l'Environnement et le Conseil Général de Saône et Loire.

Contact pour une visite:

Marc Borrel 71290 Ratenelle Tél. 85 40 76 69

LE LAC DE BAS-REBOURSEAUX



l'espace protégé de Bas Rebourseaux est, à l'origine, une gravière creusée à l'occasion de la construction de la ligne T.G.V. Paris Lyon.

Zone humide riche, au peuplement faunistique provenant de toute

l'Europe, la gravière de Bas Rebourseaux a fait l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope en février 1986 avant d'être acquise par le G.O.D.Y. en 1988, avec l'aide du Conservatoire. Elle est

conjointement gérée par ces deux associations. Ce site reçoit régulièrement la visite du Balbuzard pêcheur, de la

Barge à queue noire et autres limicoles. Divers aménagements ont déjà été pratiqués sur le site. Des panneau x d'information ont été posés ainsi qu'une clôture interdisant l'accès à la zone la plus sensible.

L'installation d'un radeau a aussi permis la nidification de la Sterne pierre-garin. D'année en année, la nidification sur le

site se développe. Pour que la gravière de Bas Rebourseaux devienne un lieu d'accueil plus agréable pour le public et pour les oiseaux, des

études seront menées en 1992.

Conservateur: Didier Dagnas GODY - 86 64 21 36

LE MARAIS DE LA GORGEOTTE



et autre marais du Châtillonnais, situé sur la commune de Lignerolles, est protégé par un Arreté de Protection de Biotope (A.P.B.), signé par le Préfet le 19 octobre 1990, suite à la demande des

propriétaires: M. Claude Levi-Strauss (anthropologue académicien) et sa femme. Ce site fait l'objet d'une convention de gestion entre le Conservatoire et ces propriétaires depuis janvier 1989.

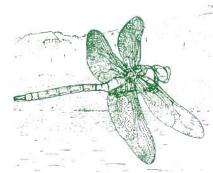
Le marais représente le même biotope que le Cônois mais sa situation en fond de vallon le rend plus humide et d'autres formes de végétation accompagnent le bas-marais à choins: grande cariçaie, roselière, jonçaie, moliniaie. De la source de la Gorgeotte, une eau pure jaillit et rejoint l'Aubette, bordée de saules. L'excès d'humidité n'est pas favorable aux plantes du marais à choins qui sont étouffées par le roseau et le jonc.

Des expériences de fauche et d'étrépage ont été entreprises afin d'étudier les réponses de la végétation. En effet, ce marais a déjà connu différentes utilisations: il aurait été cultivé au début du siècle ; plus récemment un pâturage subsistait. Le marais en porte les stigmates sous la forme de fossés de drainage. Un inventaire botanique et un

plan de gestion seront réalisés en 1992 afin de déterminer les actions à entreprendre pour améliorer la qualité biologique du site.

Fauche des roseaux dans une parcelle témoin





Des circuits de découverte ont été mis en place pour visiter

l'étang sans déranger la zone de quiétude des oiseaux.



L'ETANG DE VILLERS ROTIN



Pierre Baccot, le propriétaire de l'étang de Villiers Rotin (près d'Auxonne) prenait contact fin 1988 avec le Conservatoire. Le site de 45 hectares dont 20 en eau, est d'un grand intérêt, no-

tamment pour l'accueil qu'il offre aux oiseaux à l'extrème est de la Côte d'Or, à proximité de la Saône. Un dossier fut donc réalisé pour faire une demande d'A.P.B. qui a abouti le 26 octobre 1990.

Ce classement consacre la protection de nombreux oiseaux, tels que héron cendré, blongios nain, grèbes huppé et castagneux, nombreux canards,...

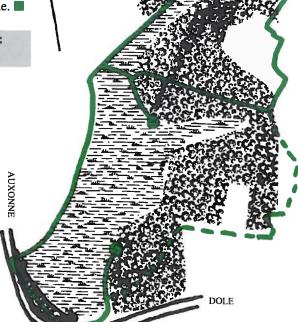
Des aménagements ont été effectués, pour améliorer les potentialités d'accueil des oiseaux et des visiteurs. Un sentier périphérique permet d'aborder différentes secteurs de l'étang, tout en épargnant une zone de quiétude pour la faune. Une partie de l'étang a fait l'objet d'un rajeunissement au bulldozer, avec création d'une île et d'une pente douce.

En octobre, l'étang a été pêché; les

poissons récoltés indiquent une population équilibrée et assez riche pour un étang dont la gestion piscicole n'est pas intensive. L'objectif du Conservatoire est de concilier la concervation d'espèces de poissons, de plantes, d'insectes et d'oiseaux avec la gestion normale d'un étang de pêche.

Propriétaire et conservateur: Pierre Baccot





LES PLANTES PROTÉGÉES DE BOURGOGNE

e Conservatoire, aidé de botanistes bénévoles, a retenu 117 espèces végétales à protéger en Bourgogne, en complément de la liste des espèces protégées sur le plan national (arrêté ministériel de 1982). L'arrêté paraîtra au Journal Officiel au printemps 92; il comprendra cette liste de 117 plantes et

les interdictions de destruction, cueillette, transport, vente,... Ce texte législatif sera un nouvel outil pour créer des zones de protection, par arrêté préfectoral de protection de biotope, notamment. La présence de ces plantes permetrra d'affiner la notion de patrimoine naturel régional.

Le Conservatoire remercie les botanistes qui l'ont aidé dans sa démarche: JM Royer, JC Felzines, G. Robbe, H. Gautherin, G. Ducerf, R. Goux, F. Armand, D. Dupuy, O. Pacaux, JC Nouallet, A. Chiffaut.

Liste régionale

Equisetum sylvaticum Equisetum hyemale Equisetum variegatum Hurpezia selago Lycopodium clavatum Lycopodium annotinum Osmonda regalis Asplenium billotii Phegopteris polypodioides Thelypteris palustris Gymnocarpium dryopteris Botrychium Iunaria Luronium natans Baldellia ranunculoides Butomus umbellatus Stratiotes aloides Narcissus poeticus Fritillaria meleagris Polygonatum verticillatum Calamagrostis arundinacea Corynephorus canescens Stipa pennata Eriophorum vaginatum Scirpus cæspitosus Scirpus fluitans Rhynchospora alba Carex ligerica Carex diandra Epipactis palustris Limodorum abortivum Spiranthes spiralis Cœloglossum viride Orchis laxiflora Orchis simia Dactylorhiza incarnata Dactylorhiza sambucina Salix repens

Spergula morisonii Silene otites Silene armeria Ranunculus hederaceus Hypericum elodes Meconopsis cambrica Corydalis claviculata Arabis alpina Thlaspi sylvestre Iberis durandii Biscutella lævigata Sesamoides canescens Sedum hirsutum Sedum villosum Prunus padus Ulex minor Chamæcytisus supinus Anthyllis montana Coronilla coronata Coronilla emerus Trifolium subterraneum Lathyrus palustris Lathyrus pannonicus Linum leonii Linum loreyi



Euphorbia palustris Dictamnus albus Acer monspessulanus Impatiens noli-tanger Daphne cneorum Daphne alpina Viola rupestris Tuberaria guttata Elatine hexandra Myriophyllum alterniflorum Apium repens Seseli peucedanoides Œnanthe silaifolia Peucedanum oreoselinum Peucedanum palustre Laserpitium gallicum Erica cinerea Erica tetralix Vaccinium oxycoccos Vaccinium vitis idaea Myrica gale Hottonia palustris Gentiana ciliata Gentiana cruciata Gentiana pneumonanthe Swertia perennis Nymphoides peltata Convolvulus cantabrica Cynoglossum dioscoridis Scutellaria hastifolia Linaria alpina Anarrhinum bellidifolium Digitalis grandiflora Pedicularis palustris Orobanche alba Orobanche alsatica Littorella uniflora

Gentiane pneumonanthe



Valeriana tuberosa Wahlenbergia hederacea Jasione perennis Aster linosyris Arnica montana Micropus erectus Antennaria dioica Inula montana Artemisia alba Artemisia campestris Senecio helenitis Carduus defloratus Carlina acaulis Hieracium peleterianum Prenanthes purpurea Crepis paludosa Crepis præmorsa Carduncellus mitissimus



Plantes de la liste nationale, présentes en Bourgogne (arrêté ministériel du 20 janvier 1982)

Marsilea quadrifolia
Pilularia globulifera
Damasonium alisima
Scheuchzeria palustris
Gagea lutea
Gagea arvensis
Tulipa sylvestris
Eriophorum gracile
Schænus ferrugineus
Carex limosa
Cypripedium calceolus
Spiranthes æstivalis
Orchis coriophora
Dianthus superbus

Anemone sylvestris
Ranunculus lingua
Pæonia mascula
Drosera intermedia
Drosera rotundifolia
Viola elatior
Pyrola rotundifolia
Lysimachia thyrsiflora
Androsace maxima
Gratiola officinalis
Odontites jaubertiana
Campanula cervicaria
Aster amellus
Ligularia sibirica

Si vous désirez visiter les sites acquis ou gérés par le Conservatoire, et les nombreuses espèces végétales et animales ainsi protégées, nous vous donnerons tous les renseignements utiles. Nous estimons que ces sites, dès lors qu'ils ont bénéficié de financement public et de dons, sont ouverts au public dans la mesure où la nature n'est pas perturbée.



RATENELLE

le Course de som et house des 17/05/2

Si on parlait réserve naturelle

Située sur les communes de La Truchère et de Rasenelle, la re-serve naturelle a délà fast dure bien des mots et couler beaucoup d'encre, sans pour cela évoluer

Une nouveile onentation est donnée et la gestion de cette re-serve naturelle est maintenant corrifée au Conservatoire des Sitas de Reviernes

M. Rémy Chevénement, respon-sable dans cet organisme, et quel-ques collaborateurs, ont visité les illeux en compagne d'une déléga-bon des municipastés des deux communes concernées, samedi main. A l'assue de certe visite, ils étaient accueilla e Ratenéele par Lonet Goyard, mars ce Ratenélle, pour schanger les différents points de vue entre gessionnairs et étus, dont M. Jean Collin, maire adjoint de La Truchere, La plus grande difficuté semble regner au sujet l'étaing Fouque y pronnéts de la commune de Ratensile. Pour le Conservations des Siles de Bourgons, cete zone est une nottesse Conservatoire des Sités de Bour-gogne, cette zone est une nichesse et possède une grande velleur bio-poque. M. Uonne Goyerd Inisste particulèrement sur la beauté du atte et son ameningement ne peut que mieux faire connaître les communes de La Truchere et Rats-nele. Il en est de même pour l'étang tron mécontru des circuis tounsiques et qui est susceubre d'apporter un reversu non négl-

co pian d'eau ou envisager a valeur piscicoje qui riecessite des investissements.

Toules les solutions ne peuvent ns et les autres se retoument ystematiquement vers le ministère

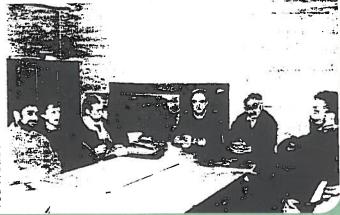
Le Conservateur des Siles de Bourgogne est conscient qu'il aponde un travail difficile qui ne

peut être envisage ou apres étude. Ce qui sera tait que octobre 1990 et soumes aux elus locaux. La suggestion de M. Jacques. Putet, maire adjoint, semble in-

La suggestion de la Jacques Putet, maira adjoint, semble logique. - Ce ne sont pas les
communes qui ont décide de la
creation de cette reserve naturelle,
que l'Etat s'avance, ce n'est pas
aux communes d'en décider ».

iration et les élus locaux est donc necessaire pour mener cette œuvre a bonne fin Le Conservatione des Siles de Bourgogne soutraite que chaque commune désigne un res-ponsable qui pourrait être contacte

Depuis de nombreuses années on parte de cette richesse qu'est la reserve naturele, il est peut-être temps de l'exploser.



L'étang de Villers-Rotin : (Bien Public: 26/09/90) Un site protégé

Le Conservatoire des sites bourguignons (CS8) s'est réuni, samedi dernier, à Villers-Rotin, en presence de M. Hugot, maire de la commune, de M. Hugon, conseiller general, de M. Berton, representant le municipalité d'Auxonne, accueillis par M. Beccor, propriotaire de l'étang de Villers-Rotin.

tin.

La réunion a débuté par la visite du pien d'eau et de ses aménegements : sentiers de promenade et realisations des-

tinées à augmenter les popula-tions d'oiseaux sur l'étang.

De retour à la mairie de Vil-De retour à la mairie de Villers-Rotin, le président du CSB, M. Jean-Louis, a expliqué les buts poursuivs par le conservatoire, à sevoir : protéger des espaces mendes sur le plan écologique, apponter des eldes et conseils aux municipalités; passer des conventions de gestion, per exemple avec l'État, à l'image de la gestion assures par le CSB sur le réserve naturelle da Tru-chère, près de Tournus ; assurer la meilinse foncière de ter-rains à heutes valeurs écologiques, par le biais de souscriptions.

C'est dans la cadre de ses activités que la CSB a réalise un dossier de demande d'ar-rêté de protection de biotope pour l'étang de Villors-Rotin, afin d'obtenir une réglementa-tion sur ce site. Une telle ine-

sure devrait favoriser l'extension des nombreuses especes d'oiseaux déjà présentes et permettre le retour de nouvei-les.

Pour terminer, tout en pre-nant l'aperité, les participants se sont retrouves autour d'une lable pour une discussion inté-réssants qui s'est engagee, notamment avec les élus pré-sents, sur es rapports entre agriculture et protection écolo-gique.

Bure-les-Templiers: Le Conservatoire des sites réhabilite un marais oublié



Tapie sous l'ombrage, une ferme bring sentinelle au marais (photo BP)

Le Conservatoire des sites bourguignons vient d'acquérir 5 hectares de marais sur le commune de Bure-les-Templiers. 5 hectares qui seront désor-mais non seulement protégés mais surtout mis en valeur, puisqu'ils constituent un des plus beaux exemples en France de « marais de plaine abritant des fleurs montagnardes ». Récit d'une sauvegarde...

garde...

Le bout du monde doit resembler à ce coin-là. Perco que, comme tous les bouts, il est d'abord presque inaccessible. Un chemin mai emplerré d'abord, truffé d'ornières géantes onsuite, y màne, partant de nulle part pour aboutir... Dieu seit où ! Et dans le village de Bure-les-Templiers, à quelques kilomètros de Recey-sur-Ource, le mémoire collective a oubile juaqu'à l'existence du mareis du Cônois.

Seuls quelques anclens se souviennent d'y avoir trainé leurs guêtres. Mais pas au « Cônois», onn, su « Cônois» onn, su « Cônois» onn, su « Cônois» onn, su « Cònois» onn, su « Cònois» onne le past l'adonc pour cer den incertain. Sur le replet, an direction de Chaugey, un semblant de plate prend le versant de la colline à rebrousse-ooil. Empruntez-le à travers bois sur deux bons kilomètres, et, out, voir y ètes. Le Conousi, çe se mète!

Le choin et la leiche de Davali

Le choin

st la leiche de Davell

Taple sous l'ombrage, unb
ferme brinquebelante sert de
sentineile au mareis. Cue vous
n'epercavrez, sur mein geuche, qu'après svoir sérieusement crepahuté sous les frondaisons des pins. Alors,
seulement alors, écoutez le
guide, en l'occurrence le
Conservatoire des sites naturels bourguignons:
« Ce mareis est un des plus
beeux raprésontants des marels tufeux (celcaires) montagnards, milleux typiques du
Châtillonneis. Il átels eas cinq
hectares sur une pente dont le
sommet est profégé par un
couvert forestier. Des plantes
d'aittude y ont trouvé un refuge en plaine française, profitant du climat particulier de
cette petite région du nord de
la Côte-d'Or et du sud de le
Haute-Marne. Le choin et le
laiche de Davall (comprener
dos... harbes 1) forment le
fond de le végétation dans les
rones les pius pentues. Les
fleurs de "sconti napel de la
gentiane pneumonanthe et de
la swertle pérenna (toutas
trois de couleur blaue) don-

nent un cachet très original à cos marais dont l'attrait est reheussé par la présence d'orchidées comme l'épiteactis des marais (blanche et jaune). Des insectes très perticuliers habitant ce miliou, et des sangilers et bluireaux le fréquentent également ».

Pâturage extensif et fauche tardive

Le site était jusqu'à présent la propriété du buresu d'aide sociale de Recey-sur-Ource qui en evait hérité d'un benquier de la commune à l'après dernèra guerre. Logs sympathique me s'a près pi d'ôt de la commune à l'après de l'arbar que re la commune à l'après de l'arbar que re l'arbar que re l'arbar que les busque l'arbar que les potant que l'arbar que les potant q'arbar q'arbar

Philippe CARAMANIAN

LA GESTION ÉCOLOGIQUE D'UNE GRAVIERE: UN NOUVEAU DÉFI POUR LE CONSERVATOIRE!



Le Conservatoire a été sollicité par la S.A.P.R.R., société qui exploite les autoroutes dans le nord-est de la France, pour une expérience de valorisation écologique d'un emprunt utilisé pour la construction d'autoroute.

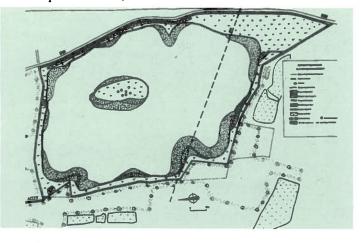
Il s'agira, après emprunt, d'une gravière en eau, sur la commune des Maillys (près d'Auxonne), pour la future A39.

La S.A.P.R.R. a commencé par demander au Conservatoire d'imaginer la gestion qui pourrait être envisagée afin de créer

les conditions pour une renaturation spontanée, puis de proposer un suivi afin que les biotopes apparus conservent leur intérêt biologique, et soient utilisés pour l'accueil du public. Ce genre d'expérience est rare en France et il s'agit d'un défi écologique de taille. Le Conservatoire s'est appuyé, pour son plan de gestion, sur l'environnement immédiat des sites, sur les connaissances actuelles en matière d'évolution naturelle de la végétation, et sur les techniques connues

d'ingénérie écologique, expression à la mode.

La S.A.P.R.R. et le Conseil Général de la Côte d'Or, qui s'est intéressé également au projet, sont prêts à investir le prix d'une gestion écologique et pédagogique sur 10 ans, charge au Conservatoire de faire bon usage de cet investissement et de montrer des résultats significatifs au bout de cette période. Une convention tripartite devrait être signée prochainement.



Des recommandations ont été données à la S.A.P.R.R. par le bureau d'étude C.A.E. et affinée par le Conservatoire afin de donner au futur plan d'eau toutes les chances d'être colonisé par la végétation et la faune.

UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR LE CONSERVATOIRE EN FAVEUR DES PLAINES ALLUVIALES DE BOURGOGNE



Les études, les inventaires le montrent: les zones actuel-lement les plus dégradées au titre des milieux naturels sont les plaines inondables. La première menace est constituée par les aménagements des

fleuves destinés à les dompter, les canaliser; la seconde menace réside dans la transformation des prairies inondables en culture, de maïs notamment. A l'heure où l'Europe modifie sa politique agricole dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement, la "valorisation" des plaines alluviales devient passéiste.

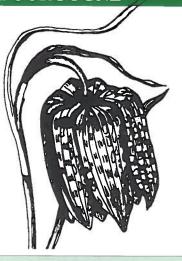


La Bourgogne est très concernée: elle possède des sections non négligeables de Loire, de Saône, de Doubs et des affluents intéressants comme la Seille.

C'est pourquoi, le Conservatoire, forts de l'appui du Ministère de l'Environnnement et de la Communauté Economique Européenne (CEE) a décidé de lancer un programme sur 3 ans afin d'intervenir sur ces milieux. Le Conservatoire utilisera tous les moyens à sa portée pour atteindre son objectif: acquisitions, conventions de gestion, conventions entre la CEE et les agriculteurs volontaires (indemnisation du manque à gagner en cas de maintien d'agriculture traditionnelle),... Et ce, sur les sites qui auront été identifiés comme les plus sensibles. Le programme pourra devenir

plus ambitieux en étendue, si un partenariat est établi avec les syndicats d'aménagement.

Bord du Doubs



Fritillaire pintade

LA RICHESSE NATURELLE DE NOS PLAINES ALLUVIALES

Les biotopes sont très divers le long des fleuves: cours d'eau vif, bras à courant lent, "mortes", forêt rivulaire, marais, mares, prairies inondables, grèves,... Chacun héberge des plantes et des animaux spécialisés dont certains présentent un intérêt national, voire international: guépier d'europe, sternes, gorge bleue, râle des genêts, fritillaire pintade, petit nénuphar, ... sans oublier les poissons et les insectes. Les paysages sont également à préserver, notamment les bois à saules blancs.

LE SABOT DE VENUS

ISNN 1164 - 5628



Périodique édité par le: Conservatoire des Sites Naturels Bourgulgnons 11 bd de l'Europe 21800 QUETIGNY

Siège social: Parc du Morvan 58230 St Brisson

Tél. 80 46 69 39

Directeur de la publication Alain Chiffaut

Impression SEMCO Dijon Diffusion gratuite Reproduction autorisée Tirage: 2000 exemplaires

Dépôt légal 1er trim. 1992

SOMMAIRE

Acquisition du

marais du Cônoisp.2
Réserve Naturelle de La Truchère-Ratenellep.3
Le lac de Bas-Rebourseauxp.3
Marais de la Gorgeottep.4
L'étang de Villers-Rotinp.4
Les plantes protégées en Bourgognep.5
Revue de pressep.6
Revue de pressep.6 Gestion écologique d'emprunts d'autoroutep.7
Gestion écologique
Gestion écologique d'emprunts d'autoroutep.7 Dossier plaines alluviales

LE CONSEIL REGIONAL SOUTIENT LE CONSERVATOIRE

Suite aux différentes consultations du Comité Economique et Social de Bourgogne, et à la création d'une ligne budgétaire "environnement" à la Région, les élus du Conseil Régional ont décidé de soutenir les actions du Conservatoire. Une convention a été signée en décembre pour une première tranche de travaux concernant les projets suivants:

- * mise en place d'une signalisation sur quatre sites protégés, avec un mobilier de conception homogène;
- * équipement en matériel de gestion: tronçonneuse, outils divers,...
- * conception de plans de gestion pour les deux marais du Châtillonnais protégés par le Conservatoire;
- * étude-action pour la protection de sites dans les plaines alluviales ;
- * colloque sur les espaces naturels de la Bourgogne en juin 1992.

L'aide financière de 170 000 F couvre environ 50% des dépenses ; le reste est assuré par l'Etat, les Départements et d'autres partenaires.

Cette décision des élus va permettre au Conservatoire de décupler son action.

VERS UNE PROTECTION DE LA COMBE LAVAUX?

Suite à la plaquette "les friches de la côte dijonnaise", éditée en 1990 par le Conservatoire à l'intention des élus concernés, la municipalité de Gevrey-Chambertin a réagi favorablement en demandant le classement en Réserve Naturelle de la Combe de Lavaux et les friches du plateau. Le conseil municipal à chargé le Conservatoire de constituer le dossier scientifique nécessaire à la demande officielle.

L'importance du site est depuis longtemps reconnue: l'association d'une combe de taille majeure pour la Bourgogne et de pelouses sèches de grande surface, forme un ensemble particulièrement représentatif des biotopes de la Côte dijonnaise. L'attrait du site est renforcé par la présence du bas-marais temporaire à Allium schoenoprasum (ciboulette), quasi unique en France, de Biscutella lævigata divionensis (espèce microendémique), de Scorzonera austriaca (station unique pour la Bourgogne) et pour les oiseaux, du circaète Jean-le--Blanc et du faucon pélerin.

LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE

Ministère de l'Environnement (Direction de la Protection de la Nature) Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Conseil Régional de Bourgogne

Conseil Regional de Bourgogne Conseil Général de Saône et Loire

et pour les sites: M. et Mme Lévi-Strauss, M. Baccot, le Groupe Ornithologique de l'Yonne.

Ce numéro vous est offert par:



17, rue de Colmar - 21000 Dijon Tél.: 80 71 29 32 - Fax.: 80 71 30 49

Numéro imprimé sur papier "écologique" (fabrication sans produit toxique pour l'environnement) dans une imprimerie qui traite ses eaux usées.

VOUS DÉSIREZ PARTICIPER A L'ACTION DU CONSERVATOIRE?

- → VOUS POUVEZ DEVENIR ADHÉRENT EN ADRESSANT VOTRE COTISATION ANNUELLE (50 F).
- ► VOUS POUVEZ SOUTENIR LES SOUSCRIPTIONS ANNUELLES POUR L'ACQUISITION DE SITES NATURELS, EN VERSANT UN DON, DÉDUCTIBLE DE VOS IMPOTS.
- ► VOUS POUVEZ PARTICIPER AUX CHANTIERS DE BENEVOLES POUR LA GESTION DES SITES PROTÉGÉS (BUCHERONNAGE, DEBROUSSAILLAGE, NETTOYAGE,...) ET APPORTER VOTRE CONCOURS DE DIVERSES MANIERES.

 LE CONSERVATOIRE SERA CE QUE VOUS EN FEREZ!

CONTACTEZ-NOUS!

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS 11, bd de l'Europe 21800 QUETIGNY - Tél: 80 46 69 39